

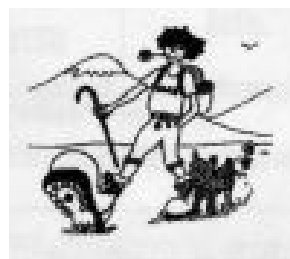
Union Laïque des Campeurs Randonneurs

Affiliée U.F.O.L.E.P. / Ligue Girondine de l'Enseignement

Siège social et adresse postale :

Château Betailhe

72, Avenue de l'Église Romane – 33370 Artigues-près-Bordeaux



CHARTRE du RANDONNEUR :

Nous randonnons en Association (loi 1901)

Code du sport (plein air et nature) : loi du 16 juillet 1984 (n°84-610 art 18)

Consolidée le 24 juillet 2006 : art L 311-1 .

« La randonnée pédestre élude de fait la performance et la compétition »

EQUIPEMENT :

- Pour votre confort et votre sécurité, équipez-vous de chaussures adaptées à la marche tous terrains et de vêtements tous temps (chaleur, pluie, vent, froid).
- Équipez-vous d'un sac à dos adapté aux randonnées programmées (un ou plusieurs jours).
- Prévoyez un équipement de protection solaire (couvre tête, lunettes, crème).

RAVITAILLEMENT :

- Prévoyez une alimentation et une boisson suffisante pour la durée de la randonnée.

COMPORTEMENT :

- Restez dans les chemins et les sentiers; respectez la signalisation.
- Respectez la nature, les plantations et les cultures.
- Observez la flore et la faune, sans les toucher.
- Emportez vos déchets.
- Ne faites pas de feu en forêt.
- Surveillez vos animaux.
- Soyez silencieux et discret.
- Soyez courtois avec les autres usagers de la nature.

Les randonneurs doivent être en possession de :

- La carte d'identité.
- La licence ULCR-UFOLEP (n° obligatoire pour assistance).
- La carte VITALE.
- La carte européenne d'assurance maladie (voyages en Europe).
- La couverture de survie, trousse de secours individuelle, et médicaments personnels.

Bonne Randonnée !